

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DLH 29 Renouvellement de la Convention d'intervention foncière entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France et la Ville de Paris pour la période 2019-2025.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L-.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 324-1 à L 324-10 ;

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ;

Considérant qu'il convient de mobiliser tous les dispositifs d'intervention foncière possibles au profit de la politique de logement social et d'aménagement de la ville de Paris et d'utiliser à cette fin les moyens de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) ;

Considérant qu'il convient de renouveler la convention conclue entre la Ville de Paris et l'EPFIF signée le 9 mars 2009 et qui arrivera à échéance le 30 juin 2019 et qui a permis à l'EPFIF d'intervenir sur 24 opérations représentant environ 2000 logements, dont 63% de logements locatifs sociaux et près de 28 000 m² d'activité économique ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature de la Convention d'intervention foncière entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France et la Ville de Paris pour la période 2019-2025 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention d'intervention foncière entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France et la Ville de Paris pour la période 2019-2025, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer, au nom de la Ville de Paris, la convention d'intervention foncière entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France et la Ville de Paris pour la période 2019-2025, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO